

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat prévoit un crédit de 9,5 millions pour la création de 81 places en détention provisoire

Le Conseil d'Etat a adopté et soumettra au Grand Conseil un projet de décret accordant un crédit d'ouvrage de 9'500'000 francs pour financer l'agrandissement du secteur détention avant jugement de la prison de Croisée. En cas d'acceptation par le Grand Conseil, 81 nouvelles places seront ainsi créées et mises à disposition du Service pénitentiaire (SPEN) au printemps 2013.

Placé au bout de la chaîne pénale, le SPEN est tenu d'accomplir ses missions. Or force est de constater que les infrastructures de détention provisoire sont aujourd'hui suroccupées en permanence. Pour rappel, les taux d'occupation moyen sont de 170% au Bois-Mermet et de 140% à la prison de la Croisée, ce depuis des mois. Les effets de l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale le 1er janvier 2011 sont une des explications à cette situation. Les arrestations se poursuivent et des détenus continuent à être maintenus dans les zones carcérales des polices cantonales et municipales pendant plus de 48 heures, avec des conséquences sur les plans humain et légal qui sont connues. La situation de surpopulation carcérale du canton de Vaud n'est donc pas stabilisée.

Pleinement conscient de cette situation, le Conseil d'Etat souhaite donner au SPEN les moyens pour agir en cohérence avec la volonté politique de promouvoir la sécurité publique et de créer des places de détention provisoire rapidement.

Avec l'adoption du projet de décret par le Conseil d'Etat, il s'agit de créer 81 places de détention avant jugement dans des constructions modulaires. Pour répondre aux délais de mise en service extrêmement contraignants, il est prévu d'implanter deux nouvelles constructions préfabriquées en prolongement d'un bâtiment existant sur le site de la prison de La Croisée. Trente-sept nouveaux postes seront créés pour assurer la bonne marche de la prison de la Croisée agrandie.

Les récents événements qui ont touché la prison de la Croisée, et le fait que l'établissement restera pleinement opérationnel durant les travaux font que le maintien de la sécurité est impératif et a constitué l'une des préoccupations centrales du développement du projet.

Le Conseil d'Etat estime que la création, sans délai, de 81 places de détention avant jugement permettra un retour à la légalité, une prise en charge plus adaptée des détenus sur les différents sites et un environnement plus apaisé dans les établissements pénitentiaires.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 novembre 2012

DINT, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, 021 316 41 51; Sylvie Bula, cheffe du Service pénitentiaire, 021 316 48 01. DFIRE, Yves Golay, chef de la division architecture et ingénierie, Service immeubles, patrimoine et logistique, 021 316 73 17

[Expose des motifs et projet de decret_agrandissement_prison_Croisee](#)